



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris le 27 FEV. 2014

Secrétariat général
Direction des affaires
financières

Bureau de la comptabilité de
l'enseignement supérieur et
de la recherche

Affaire suivie par
Philippe Carboni
philippe.carboni@
education.gouv.fr

Et

Département du contrôle
interne et des systèmes
d'information financiers

DAF/2014-0013

Affaire suivie par
Laurent Pellen
laurent.pellen
@education.gouv.fr

La ministre de l'enseignement supérieur et de
la recherche

à

Mesdames et messieurs les rectrices et
recteurs d'académies

Messieurs les vice-recteurs d'académie

Monsieur le Directeur du centre national des
œuvres universitaires et scolaires

Mesdames et messieurs les référents
promoteurs et techniques du CIC en académies

Objet : contrôle interne comptable – renforcement du CIC pour le processus
« bourses de l'enseignement supérieur »

Pièces jointes : référentiel de CIC, annexe explicative

Le renforcement de la maîtrise des risques comptables associés au processus
« bourses de l'enseignement supérieur » est une des priorités ministérielles en termes
de Contrôle Interne Comptable.

L'audit interne réalisé en 2013 sur ce périmètre a permis de matérialiser les points
forts existants en termes de CIC, mais également de formuler des recommandations
substantielles en vue de son amélioration. Il en a découlé la mise à jour du référentiel
de contrôle interne comptable (RCIC) qui avait été élaboré en mai 2012.

Il est désormais demandé à chaque acteur identifié au sein de ce référentiel renoué
(niveaux ministère, CNOUS, académie et CROUS) de mettre en œuvre les activités
de maîtrise des risques (AMR) qui y sont documentées en priorisant les AMR
identifiées comme « clé »¹.

¹ Dans l'hypothèse où les risques identifiés seraient couverts par des dispositifs de maîtrise alternatifs et répondant aux critères de CIC (organisés, formalisés, et permanent), il appartiendra aux acteurs concernés de documenter leur choix de ne pas mettre en œuvre les AMR recommandées.

1. Principales évolutions du dispositif de CIC

Les principales évolutions du RCIC sont :

- Au niveau académique, la demande faite aux référents CIC de se rapprocher formellement des CROUS pour échanger sur le déploiement du CIC sur l'ensemble du processus et les accompagner au besoin dans la démarche ;
- Au niveau des CROUS, le renforcement de l'organisation et de la traçabilité des contrôles de supervision, en s'appuyant sur les bonnes pratiques identifiées lors de l'audit.

2. Points d'appui nationaux pour le déploiement du RCIC

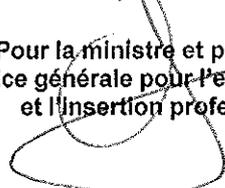
Le CNOUS assurera un appui national aux CROUS, en s'appuyant particulièrement sur le réseau des responsables Vie Etudiante et Dossier Social Etudiant. Il assurera la mise à disposition du rapport d'audit interne ainsi que des outils identifiés comme des « bonnes pratiques » pour la maîtrise des risques. Enfin, il assurera une consolidation nationale annuelle du déploiement du CIC en CROUS qui permettra d'alimenter le Plan d'Action ministériel de CIC (retours d'enquête au plus tard en mai).

Au niveau ministériel, le Département du Contrôle Interne et des Systèmes d'Information Financiers (DCISIF) constitue le point d'appui du réseau des référents CIC en académies, en particulier au travers de la mise à disposition des outils sur l'intranet CIC et du suivi de l'adresse générique « pilotage.cic@education.gouv.fr ». Il pourra au besoin solliciter les référents CIC académiques pour obtenir des éclairages sur le déploiement des outils CIC sur l'ensemble du processus.

Le renforcement de la mise sous contrôle des risques comptables du périmètre « bourses de l'enseignement supérieur » implique la mobilisation coordonnée et volontariste de tous les acteurs impliqués dans le processus. Nous vous remercions donc de votre engagement dans la démarche, et vous assurons de la disponibilité de nos services pour vous appuyer autant que de besoin.

La directrice générale pour
l'enseignement supérieur et
l'insertion professionnelle

Pour la ministre et par délégation,
La directrice générale pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,

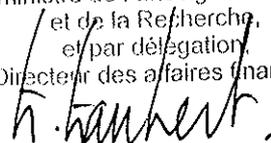


Simone BONNAFOUS

Le directeur des affaires
financières

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche,
et par délégation,

Le Directeur des affaires financières,



Guillaume GAUBERT

CPI :

Monsieur le CBCM

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs des Centres Régionaux des œuvres universitaires et scolaires